

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LE FONDS RÉGIONAL D'EMBELLISSEMENT DE LA ROUTE 138 BONIFIÉ

Beaupré, le 5 mars 2015 – La MRC et le CLD de la Côte-de-Beaupré annoncent une bonification du Fonds régional d'embellissement de la route 138. Ainsi, les entrepreneurs désireux de s'impliquer dans l'amélioration des paysages de la route 138 pourront bénéficier d'une aide financière supplémentaire qui passe de 30 % à 50 % du coût des travaux admissibles et qui peut atteindre jusqu'à un maximum de 4 000 \$ au lieu de 2 000 \$.

Dans le cadre du Plan stratégique de développement durable de la MRC de La Côte-de-Beaupré, du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi du CLD et du Plan paysage de la route 138 de la Table de concertation sur les paysages de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, la MRC et le CLD de la Côte-de-Beaupré ont créé, l'an dernier, le *Fonds régional d'embellissement de la route 138*. Les deux principaux objectifs sont de:

- Favoriser la réalisation d'enseignes de qualité, efficaces et bien intégrées aux paysages environnants
- Favoriser la réalisation d'aménagements paysagers de qualité, bien intégrés aux paysages environnants

« La MRC s'est mobilisée afin de travailler concrètement avec le milieu à l'amélioration des paysages de la route 138. Il s'agit là d'un souhait bien réel et clairement exprimé dans le Plan de développement durable des collectivités de la Côte-de-Beaupré » précise M. Jean-Luc Fortin, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Rappelons que les entreprises localisées sur la route 138 sont éligibles à ce fonds et peuvent obtenir une aide financière non remboursable pour changer leur enseigne ou réaliser des aménagements paysagers en répondant à certains critères favorisant l'amélioration du paysage.

Au cours des 6 derniers mois, ce fonds a permis la réalisation de 3 projets d'affichage commercial: l'enseigne du restaurant *La Piazzetta*, à Beaupré, l'enseigne de la *Boucherie de la Côte*, à Sainte-Anne-de-Beaupré et l'enseigne de la boulangerie *À chacun Son Pain*, à Beaupré.

Actuellement, les municipalités révisent leurs outils de planification et de réglementation afin de les rendre conformes au schéma d'aménagement, notamment en matière d'affichage commercial et d'aménagement paysager sur la route 138. Ces outils entreront en vigueur au cours de l'année 2015.

Ainsi, la MRC et le CLD de la Côte-de-Beaupré ont convenu d'augmenter le montant de l'aide financière accordée afin de soutenir davantage les commerçants qui souhaitent modifier leur affichage commercial ou réaliser des aménagements paysagers lesquels devront être conformes aux nouvelles règles.

« Nous souhaitons que ce fonds puisse appuyer les gens d'affaires qui veulent passer à l'action et embellir la route 138. Ce fonds va permettre aux entrepreneurs de passer du projet, au concret » affirme M. Daniel Robitaille, président du CLD de la Côte-de-Beaupré.

Ce fonds est une initiative de la MRC et du CLD. Il marque une première action tangible visant la mise en œuvre du Plan paysage de la route 138, lancé en septembre 2013 par la Table de concertation sur les paysages de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, grâce au soutien financier de l'Entente sur les paysages de la Capitale-Nationale.

Le Fonds est doté d'une enveloppe de 60 000 \$ pour trois ans (2013-2016) et constitue un levier qui permettra des investissements de 180 000 \$ et plus pour embellir les abords de la route 138.

- 30 -

Source et information: Françoise Roy, chargée de projet
418 827-5256, poste 208
paysages@cldcdb.net

Partenaire



**TABLE DE
CONCERTATION
SUR LES PAYSAGES**

CÔTE-DE-BEAUPRÉ CHARLEVOIX CHARLEVOIX-EST

Sites Internet

www.notrepanorama.com

www.mrccotedebeaupre.com

www.enaaffairesaveclacote.com